

Le 11 septembre 2012

JORF n°0207 du 6 septembre 2012

Texte n°1

DECRET

Décret du 5 septembre 2012 complétant le décret du 4 septembre 2012 portant convocation du Parlement en session extraordinaire

NOR: HRUX1233796D

Le Président de la République,

Sur le rapport du Premier ministre,

Vu les articles 29 et 30 de la Constitution ;

Vu le décret du 4 septembre 2012 portant convocation du Parlement en session extraordinaire,

Décète :

Article 1

L'article 2 du décret du 4 septembre 2012 susvisé est complété comme suit :

Au 1 de cet article est ajouté :

« — projet de loi relatif à la régulation économique outre-mer et portant diverses dispositions relatives à l'outre-mer ».

Article 2

Le Premier ministre est responsable de l'application du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 5 septembre 2012.

François Hollande

Par le Président de la République :

Le Premier ministre,
Jean-Marc Ayrault